



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

États membres

Question écrite n° 97968

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir et la pérennisation des échanges universitaires vers le Royaume-Uni suite à l'adoption du référendum de 2016 sur la sortie de l'Union européenne. Depuis sa création en 1987, le programme d'échange d'Erasmus a permis à plus de 3 millions d'étudiants européens, dont 450 000 français, de partir à l'étranger pour étudier dans un établissement d'enseignement supérieur ou pour y effectuer un stage en entreprise. Or la France est un partenaire privilégié du Royaume-Uni puisque près de 20 % des étudiants français y effectuent leur mobilité. Le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait alors conduire à une complexification des démarches administratives et à une augmentation des frais universitaires. Aussi il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour garantir la pérennisation du programme Erasmus et des échanges universitaires entre le Royaume-Uni et la France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97968

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 juillet 2016](#), page 6766

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)